



FORMATION DU BIOCIIVAM

12 et 13 Novembre 2020

Pâturage en culture pérenne : Voie de résilience face au changement climatique ?

Viticulture, arboriculture et élevage



Programme

L'objectif de cette formation est de comprendre l'impact et les effets du réchauffement climatique dans le climat méditerranéen, et de construire une stratégie permettant d'adapter son système de production en intégrant le pâturage

La formation permettra d'acquérir les principes et le fonctionnement du pâturage en cultures pérennes, connaître les cycles ainsi que les enjeux des différents types de production. Avoir les outils nécessaires à la mise en place d'un plan de pâturage performant.

Jeudi 12 Novembre 09h-17h30

Identifier les bénéfices de pratiques du pâturage en culture pérenne. Connaître les cycles physiologiques des différentes productions végétales : vignes et principaux arbres fruitiers ; et animaux : moutons, vaches, volailles.

Quels animaux pour quels objectifs ? Et selon les caractéristiques structurelles de l'exploitation.

Comprendre le fonctionnement du sol en lien avec ces productions.

Comment faire coïncider des cycles des différentes productions :

Problèmes de sur/sous pâturage. Faire coïncider les besoins des animaux avec ceux des cultures.

Vendredi 13 Novembre 09h - 17h 30

Bases de travail pour la mise en place d'un plan de pâturage.

Problématique de la gestion de l'eau. Régénérer les couverts végétaux par micro sous solage.

Considération techniques : Matériel/Clôture/déplacement animaux

Nourriture estivale en cas de période de sécheresse.

Créer un plan sur le long terme en développant les partenariats gagnant/gagnant pour les exploitations.

Point sur la législation/réglementation (PAC).

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION



Pâturage en cultures pérennes : Voie de résilience face au changement climatique ?

JEUDI 12 & VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020

COORDONNEES DU STAGIAIRE

Nom :Prénom :

Date de naissance :

Adresse :VILLE :

CP :Raison sociale :

Tél. :PORT :

E-mail :

Je suis adhérent(e) au Biocivam 11 et m'inscris à la session de formation.

Je ne suis pas adhérent(e) au Biocivam 11 et joins ma cotisation annuelle de 80 € (40 € porteurs de projet).

Je suis éligible au fonds de formation Vivéa (agriculteur/trice à titre principal ou secondaire, cotisant de solidarité, conjoint collaborateur, aide familiale, porteur de projet avec PPP*)

**Pour les porteurs de projets avec PPP merci de joindre votre PPP ainsi que votre CFP*

Je ne suis pas éligible au fonds de formation Vivéa, je joins mon règlement de€ (96€ TTC par jour).

Je valide les conditions de participations.

Date :

Signature :

BULLETIN A RENVOYER RAPIDEMENT

Biocivam 11 ZA de Sautès 11878 Carcassonne

biocivam.conseil.viti@orange.fr